MASLIVES

République Française

Commune de Maslives

Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2022

Convocation le 7 avril 2022

Ordre du jour

1/ Créances éteintes de la boulangerie Durand

2/ Budget principal
- vote du compte de gestion 2021
- vote du compte administratif 2021
- vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2021
- vote de l'Etat 1259 – taux d'imposition et taxes directes locales 2022
- vote du budget primitif 2022

3/ Budget annexe Commerce
- vote du compte de gestion 2021
- vote du compte administratif 2021
- vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2021
- vote du budget primitif 2022

4/ Fonctionnement des services périscolaires municipaux

Questions diverses et compte-rendu des commissions
Voirie d'accès à l'hôtel
SIEOM

Présents :
Mesdames Maubert, Mongella, Ory, Pajon, Parnaudeau, van Halteren
Messieurs Ardouin, Brandily, Chevessand, Cortet, Ménard, Perchet
Absents :
Madame Hannon
Absents ayant donné procuration :
Madame Galloux à Madame Pajon
Monsieur Reneau à Madame Parnaudeau

Désignation d'un secrétaire : Monsieur Brandily

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars à l'unanimité

☎ *02 54 81 60 74 – mairie@maslives.fr*
35, Rue de Chambord 41250 MASLIVES

2022-14 – Créances éteintes de la boulangerie Durand

Compte-tenu de la décision du Tribunal de Commerce plaçant la boulangerie DURAND en liquidation judiciaire et de la clôture de cette procédure pour insuffisance d'actif constatée par le liquidateur, Mme Christine MONGELLA demande au Conseil Municipal :

1- d'annuler sa délibération n°21-8 du 13 avril 2021, en ce qu'elle concernait les loyers commerciaux (pour une dette de 8 900€)

2- d'admettre comme créances irrécouvrables les dettes commerciales pour la somme de 10 672.76 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la présentation en non-valeur des paiements pour le montant de 10 672.76 €

2022-15 – Budget principal – Vote du compte de gestion 2021

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat délivrés, les comptes de gestion dressés par le Receveur, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

2022-16 – Budget principal – vote du compte administratif 2021

Madame Le 1er Adjoint cède la présidence à Mme Pascale Ory, deuxième adjoint qui donne lecture du compte administratif de l'exercice 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu et constaté la sincérité des comptes de l'exercice 2021 en fonctionnement et en investissement

Approuve le compte administratif 2021 par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, Madame Mongella et Monsieur Chevessand, ordonnateurs au cours de l'exercice, n'ayant pas pris part au vote.

2022-17 – Budget principal – vote de l'affectation de résultat 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 et statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2021, constate que le Compte administratif présente :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de 64 583.16 €
- Un résultat cumulé d'investissement de 66 428.40 €
- Un solde positif des restes à réaliser de 0 €
- Un solde négatif de restes à réaliser de 0 €

A l'unanimité, le solde disponible de 64 583.16 € est reporté à la section de fonctionnement.

2022-18 – Vote des taux d'imposition

Vu l'état des finances, et le niveau actuel des taxes et de la pression fiscale en deçà de la moyenne des communes comparables, vu les nombreux paiements 2021 reportés sur cet exercice, vu les très coûteux contrats conclus en 2020 et 2021, vu les nombreuses opérations indispensables remises et désormais urgentes, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 0 abstention et 4 voix contre d'augmenter les taux des taxes suivantes pour l'exercice 2022 :

- taxe sur le foncier bâti : 52,40%
- taxe sur le foncier non bâti : 53,44%

Le produit fiscal attendu pour équilibrer le budget de l'exercice 2022 s'élève à la somme de 230 543€

2022-19 – Budget principal – Vote du budget primitif 2022

Le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par Madame Mongella est voté à par 10 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Il s'équilibre :

En recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 532 464,35€

En recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 123 955,40€

2022-20 – Budget annexe locaux commerciaux - Vote du compte de gestion 2021

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par le Receveur, après s'être assuré que le receveur

a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, , et que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

2022-21 - Budget annexe locaux commerciaux - Vote du compte administratif 2021

Madame Le 1er Adjoint cède la présidence à Mme Pascale Ory, deuxième adjoint qui donne lecture du compte administratif de l'exercice 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu et constaté la sincérité des comptes de l'exercice 2021 en fonctionnement et en investissement

Approuve le compte administratif 2021, 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, Madame Mongella et Monsieur Chevessand, ordonnateurs au cours de l'exercice, n'ayant pas pris part au vote.

2022-22 - Budget annexe locaux commerciaux - Vote de l'affectation de résultat 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 et statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2021, constate que le Compte administratif présente :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de 19 883.35 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 0 €
- Un solde position des restes à réaliser de 0 €
- Un solde négatif de restes à réaliser de 0 €

A l'unanimité, le solde disponible de 19 883.35 € est reporté à la section de fonctionnement.

2022-23 – Budget annexe locaux commerciaux – Vote du budget primitif 2022

Le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par Madame Mongella est voté à l'unanimité : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Il s'équilibre :

En recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 25 984.51 euros

En recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 13 000 euros

2022-24 – Fonctionnement des services périscolaires municipaux

Madame MONGELLA informe le Conseil Municipal que la commission enfance et jeunesse a établi un règlement du fonctionnement des services périscolaires municipaux.

Il était de coutume que le règlement soit voté par le Conseil Municipal, cependant Mme MONGELLA suggère qu'il soit désormais discuté paritairement avec les délégués de parents d'élèves, à l'occasion du conseil d'école.
En outre, elle propose que les tarifs soient désormais votés annuellement en même temps que le budget, et pour toute l'année scolaire suivante afin de permettre aux parents d'inscrire leurs enfants en connaissance de cause. Il convient donc de proroger la validité de la délibération 21-37 jusqu'à juin 2023.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouvelles modalités de décision.

Questions diverses

Voirie – accès à l'hôtel
Monsieur Brandily, vice-président de la commission voirie et réseaux, présente au conseil municipal des travaux d'élargissement qui seront indispensables, au long du parking du centre-bourg, pour permettre une circulation à double sens en direction de l'hôtel. Il regrette que la parcelle de terrain qui devra supporter des travaux à la charge de la commune n'ait pas été vendue à l'hôtel en même temps que les autres parcelles cédées, ce qui nous aurait épargné cette dépense.

SIEOM
Monsieur Chevessand y représentant la commune, il présente au conseil le budget 2022 du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
Les nouvelles règlementations sur un traitement plus vertueux des ordures génèreront des dépenses pour le SIEOM qui supporte en outre durement les augmentations des coûts de l'énergie. Il en résultera une hausse de l'ordre de 10% de la taxe sur les ordures ménagères.

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance

Allan Brandily

MAIRIE DE MASLIVES (Loir-et-Cher)

Pour le maire empêché,
le premier adjoint

Christine Mongella